

1.

Débitrice: **Garage du Parc Morges SA**, 1110 **Morges**
2.

Durée du sursis concordataire: 6 mois jusqu'au 20.12.2004
3.

Commissaire: Patrice Lambelet, Expert-comptable diplômé, c/o BfB Fidam révision, avenue Jomini 8, case postale 156, 1000 Lausanne 9
4.

Remarques: Date de l'octroi du sursis: Jugement rendu le 24 juin 2004, par la présidente du Tribunal d'arrondissement de la Côte.
Expiration du délai pour les productions: 2 août 2004.
Les créanciers et toutes les personnes qui ont des revendications à formuler sont invités à produire leurs créances et revendications, valeur 7 avril 2004 (date d'entrée en sursis provisoire), avec pièces justificatives originales, auprès du commissaire au sursis dans le délai fixé pour les productions, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.
Les débiteurs et toutes personnes qui détiennent des biens de la débitrice, à quelque titre que ce soit, s'annonceront dans le délai imparti pour les productions.
Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire sans son consentement.
L'assemblée des créanciers est d'ores et déjà convoquée pour le mardi 28 septembre 2004 à 10 h., dans les bureaux du commissaire, avenue Jomini 8, 1004 Lausanne.
Les créanciers ont la possibilité de prendre connaissance des pièces durant les vingt jours précédant l'assemblée, soit dès le 8 septembre 2004, sur rendez-vous, au bureau du commissaire (tél. 021 641 46 46).

P. Lambelet, commissaire au sursis concordataire
1000 Lausanne 9

(02340532)